

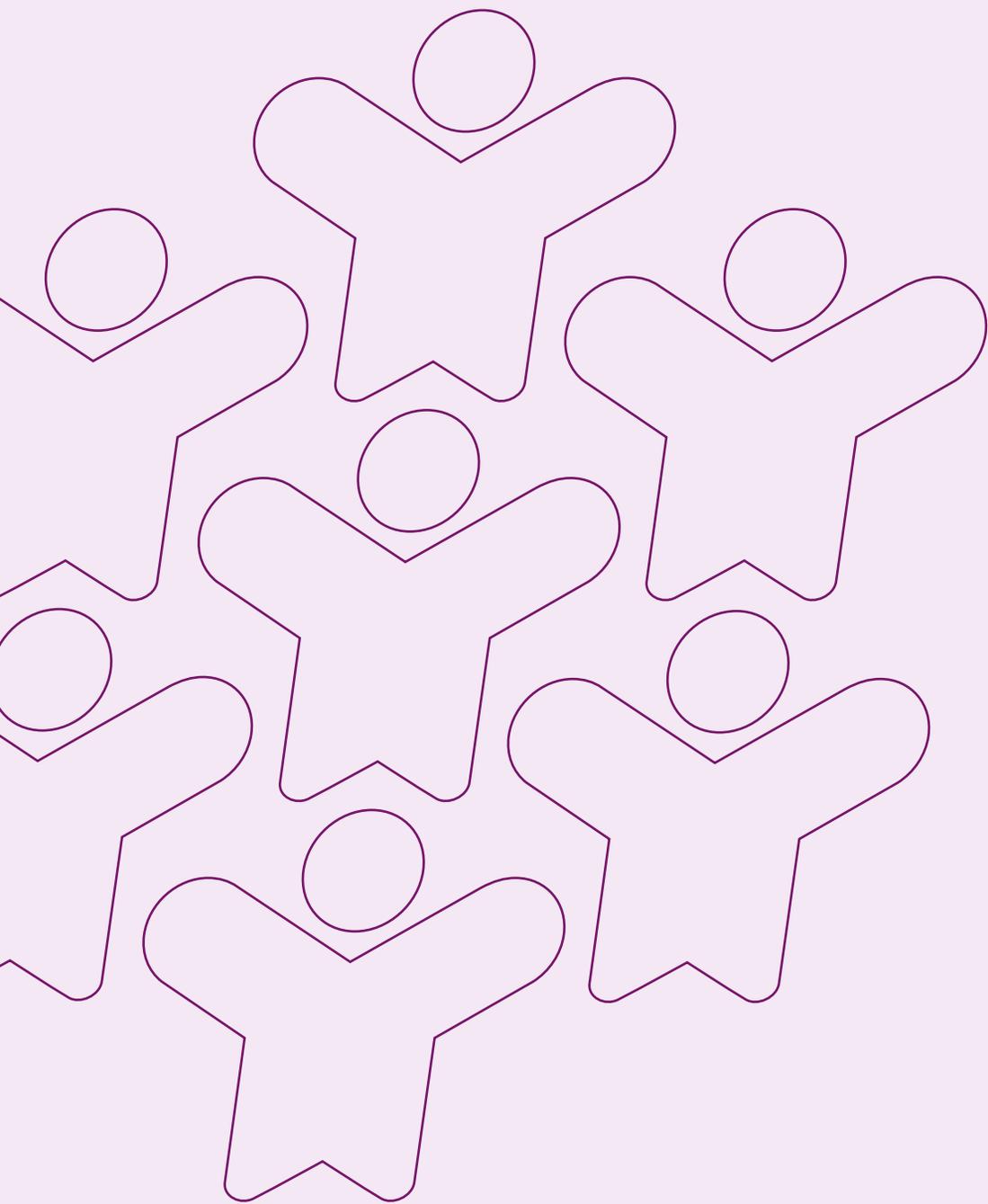


caf.fr



# 2023

## UNE ANNÉE D'ACTIVITÉ à la Caf des Hauts-de-Seine





**Emmanuel Gouault**  
**Directeur**

*Rapport annuel relatif à l'exercice 2023  
présenté par le directeur général en  
application de l'article R 122-3 du code  
de la sécurité sociale*

La publication de son rapport d'activité permet à la Caf des Hauts-de-Seine de rendre compte de ses actions au regard de ses grandes missions : l'aide aux familles dans leur vie quotidienne, le soutien aux allocataires avec des aides personnelles, le développement de la solidarité envers les plus vulnérables.

2023 a été une année particulière : une nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG) a été signée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) au mois de juillet et de notre côté, nous avons élaboré et signé notre contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (CPOG). Une nouvelle feuille de route est ainsi actée entre la Cnaf, la Caf des Hauts-de-Seine et son conseil d'administration, pour une durée de 5 ans.

Au fil des pages, vous trouverez un état des lieux de la population allocataire dont le taux est très légèrement en baisse par rapport à 2022 (-0,48 %), représentant 44 % de la population. Des éléments chiffrés illustrent les situations familiales et professionnelles des allocataires. Constat est fait que 28 % d'entre eux vivent sous le seuil de bas revenus ( $\leq 1\,253$  € mensuels) : c'est un point de plus qu'en 2022.

Vous sont également proposées les principales actions menées, illustrées de chiffres-clés ou de verbatim, au sujet de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité.

Grâce à sa capacité à interagir avec une multitude d'acteurs et de partenaires, la Caf des Hauts-de-Seine poursuit également son implication sur le territoire altoséquanais et contribue à lutter contre les exclusions et favorise l'accès aux droits pour les populations fragilisées. Lancée au 1<sup>er</sup> octobre 2023, la réforme de la déconjugalisation de l'AAH permet un nouveau mode de calcul de son montant.

Enfin, forte de ses 138 recrutements, la Caf des Hauts-de-Seine c'est 618 salariés dont 98,5 % en CDI. C'est aussi un bond en avant de 3 points pour son indice d'égalité femme/homme, lui conférant le score de 97/100. Engagée dans une responsabilité sociétale des organisations, elle a impulsé de nombreuses actions liées notamment au développement durable que vous pourrez découvrir en pages 22 et 23.

Je tiens à saluer le collectif de femmes et d'hommes de la Caf des Hauts-de-Seine, œuvrant au quotidien au service de la population altoséquanaise et des partenaires.

# SOMMAIRE



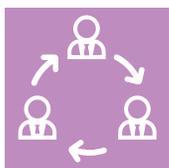
**P05**

**PHOTOGRAPHIE DE  
LA CAF DES HAUTS-  
DE-SEINE**



**P06**

**LA CAF DES  
HAUTS-DE-SEINE  
EN CHIFFRES-CLÉS**



**P08**

**LE PILOTAGE**



**P10**

**PANORAMA  
2023**



**P12**

**LA POPULATION  
ALLOCATAIRE**



**P15**

**L'OFFRE DE  
SERVICE**



**P21**

**LA PERFORMANCE  
DU CONTÔLE  
INTERNE**



**P22**

**LA RSO À  
LA CAF DES  
HAUTS-DE-SEINE**

**P24**

**ANNEXE**

**P26**

**LES SIGLES**

# PHOTOGRAPHIE DE LA CAF DES HAUTS-DE-SEINE



## Missions

La Caf des Hauts-de-Seine intervient dans trois grands domaines :

- > Les aides aux familles dans leur vie quotidienne, en facilitant en particulier, l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle ;
- > Le soutien aux allocataires avec des aides personnelles au logement, notamment pour l'amélioration du cadre de vie ;
- > Le développement de la solidarité envers les plus vulnérables, dont les personnes handicapées.



## Activités

La Caf assure une mission départementale. Pour lui permettre de la remplir, elle s'appuie sur deux leviers :

- > Le versement de prestations financières aux familles (prestations familiales, aides au logement, prime d'activité, minima sociaux comme le revenu de solidarité active et l'allocation aux adultes handicapés) ;
- > L'accompagnement des familles et la mise en place ou le cofinancement de différents services et équipements collectifs qui leur sont destinés (comme les crèches).

Son objectif est de proposer une offre globale de services, au plus près des habitants, en luttant contre les inégalités territoriales et sociales.



## Financement

La Caf des Hauts-de-Seine fait partie de la branche Famille de la Sécurité sociale. 101 Caf sont présentes sur le territoire, y compris dans les Drom. Ce réseau est animé par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf).

Les ressources du réseau proviennent principalement des cotisations et contributions sociales, d'impôts et de taxes.

Certaines prestations de la branche Famille sont versées directement par la Caf mais financées par l'Etat (AAH, prime d'activité) ou par les départements (RSA).

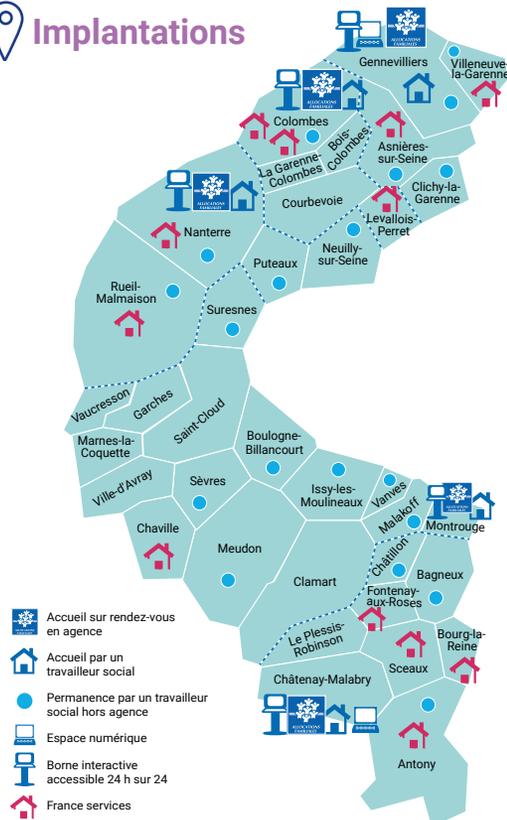


## Statut

La Caf des Hauts-de-Seine est un organisme de droit privé, assurant une mission de service public.



## Implantations



# LA CAF DES HAUTS-DE-SEINE EN CHIFFRES-CLÉS



## NOMBRE D'ALLOCATAIRES (évolution N-1)

**283 155**

soit - 0,48 %  
par rapport à 2022

**724 912**

personnes couvertes  
(allocataires, conjoints, enfants)  
- 0,91 % par rapport à 2022  
soit 44 % de la population  
altoséquanaise couverte



## MONTANTS VERSÉS

**1,821 Md€**

**1,534 Md€**  
prestations légales

**240 M€**  
action sociale

**46 M€**  
gestion  
(y compris Irfaf et Cnam)



## LES STRUCTURES FINANCÉES PAR LA CAF

(en nombre)

**609**

EAJE (crèches)

**124**

ALSH (accueil  
de loisirs sans  
hébergement)

**44**

RPE (relais  
petite enfance)

**35**

Centre sociaux

**40**

Laep  
(lieux d'accueil  
enfants-parents)

**23**

FJT  
(foyers de  
jeunes travailleurs)

**73**

Clas  
(contrats locaux  
d'accompagnement  
à la scolarité)



## FLUX D'ACTIVITÉ

**2 955 698**

courriers reçus

**4 752 010**

pièces transmises\*

**773 480**

appels téléphoniques

**47 767**

réceptions sur rendez-vous





### STRUCTURE DES DÉPENSES POUR 100 € (en € et %)

**84,25 €**  
prestations légales

**13,22 €**  
action sociale

**2,53 €**  
gestion



### QUALITÉ DE SERVICE

**83,87 %**  
dossiers et courriers  
traités en moins  
de 15 jours

**82,17 %**  
appels traités

**4 376**  
rendez-vous  
des droits\*\*



### LES SALARIÉS DE LA CAF

**618**  
salariés

**83,7 %**  
de femmes

**98,5 %**  
en CDI

**97 %**  
index égalité  
femme/homme



\*Ensemble des pièces arrivées liées à la gestion des dossiers allocataires, quel que soit le domaine (PF, AS, contentieux, etc.) et le lieu de réception (service courrier, guichets, centres extérieurs, prestataires, etc.)

\*\*Il s'agit d'étudier l'éligibilité des allocataires à différentes aides ou prestations

Source : données issues du rapport power bi Aides collectives - Pôle financement et gestion de l'action sociale - Date extraction 12/03/2024

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentants des assurés sociaux		
	Titulaires	Suppléants
<b>CGT</b>	M. Frédéric Michaut, 2 <sup>ème</sup> vice-président Mme Onae Laks-Martinez	M. Franck Haspot Mme Nicole Flajszakier
<b>CGT-FO</b>	Mme Corinne Boulicaut M. Olivier Bodo	M. Patrick Delamare M. José Martinez
<b>CFDT</b>	M. Fabrice Dorin, président Mme Zaneta Wozniak	M. Michel Gomez Mme Jacqueline Pierre-Bes
<b>CFTC</b>	Mme Aurélie Lefevre	Mme Marie-José Bautista
<b>CFE-CGC</b>	M. Baouz Abd-Malik	M. Zoubir Ghouas
Représentants des employeurs		
<b>Medef</b>	M. Hugo Dapino, 1 <sup>er</sup> vice-président M. Laurent Vanparys	Mme Sophie Béhier M. Philippe Amram
<b>CPME</b>		
<b>U2P</b>	Mme Maryse Hadjipanayotou	Mme Laurence Jariod
Représentants des travailleurs indépendants		
<b>CPME</b>		
<b>U2P</b>	Mme Marie-Laure Videira	M. Rachid Ouattou
<b>FNAE</b>	Mme Sandrine Lefebvre-Reghay	Mme Catherine Vaudour
Représentants des associations familiales		
<b>Unaf</b>	Mme Caroline Carmantrand Mme Béatrice Belliard Mme Marie Poidatz M. Antoine Richard	Mme Valérie Barbit Mme Cécile Candelier
Personnes qualifiées		
	Mme Sophie Cintrat Le Guyader Mme Isabelle Hanquet M. Philippe Lebreton M. Patrice Ondoua	
Représentants du personnel		
<b>Collège employés</b>	M. Vincent Hatte (CFDT) Mme Souad Abdiche (CFDT)	M. Olivier Martin (CFDT) Mme Lalla Asma El Hafidi (CFDT)
<b>Collège cadres</b>	Mme Sonia Othman (CFDT)	

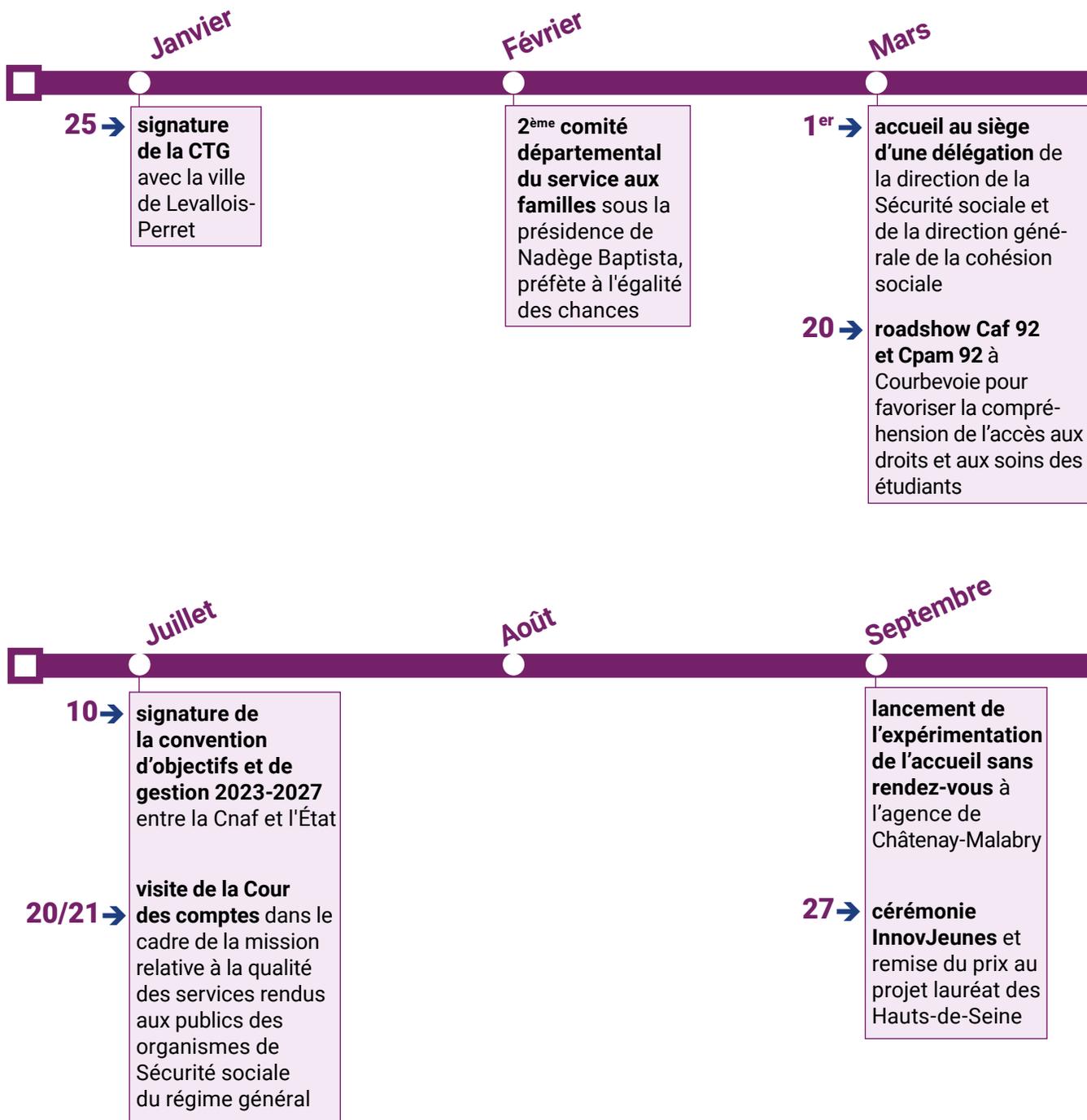
# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



## L'ÉQUIPE DE DIRECTION

			 <p><b>DIRECTEUR</b> Emmanuel GOUAULT</p>		
<p><b>DIRECTRICE ADJOINTE</b> Lorraine CANTON</p>		<p><b>SOUS-DIRECTEUR</b> Adrian EGBALI chargé du service aux allocataires</p>		<p><b>SOUS-DIRECTRICE</b> Marie VIGNES chargée du service aux partenaires et du développement territorial</p>	
	<p><b>DIRECTRICE DES RESSOURCES</b> Anais DELSAUT</p>		<p><b>DIRECTEUR COMPTABLE ET FINANCIER</b> David QUAIREL</p>		<p><b>SOUS-DIRECTEUR FONDÉ DE POUVOIR</b> Jean-Baptiste OUTIN</p>
<p><b>RESPONSABLE DE L'IRFAF</b> Carol SIRET</p>					

# PANORAMA 2023



Avril

18/19 → présence au forum de l'alternance de Paris

20 → visite d'une mission Igas-IGF au siège

Mai

démarrage du jumelage avec la Caf de la Manche sur le site d'Avranches. 10 agents recrutés par la Caf 50 viennent en renfort sur le traitement des prestations des allocataires de la Caf 92

challenge « mai à vélo » pour les salariés de la Caf 92

Juin

19 → organisation d'un tchat interne rassemblant 500 salariés

Octobre

1<sup>er</sup> → réforme de la déconjugalisation de l'AAH. Le nouveau mode de calcul de son montant pour les personnes vivant en couple ne prend plus en compte les ressources du conjoint

1<sup>er</sup> → participation de plus de 70 salariés de la Caf à Odyssea Paris

2 → signature de la CTG avec la ville de Bourg-la-Reine

10 → valorisation des métiers du social dans le cadre du partenariat avec le Festival du Film Social

Novembre

signature d'une convention avec l'Urssaf Île-de-France au bénéfice des travailleurs indépendants (dispositif Help !) afin de faciliter la détection des situations précaires et proposer un accompagnement adapté

23/24 → participation au forum Paris pour l'emploi

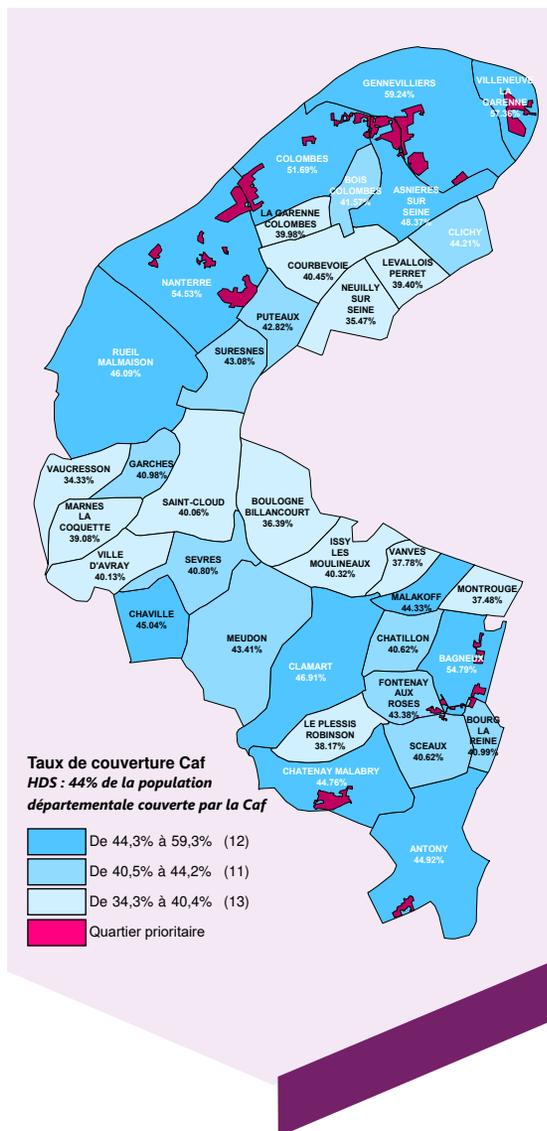
Décembre

1<sup>er</sup> → lancement de l'aide d'urgence aux victimes de violences conjugales (AVVC)

troisième comité départemental du service aux familles

# LA POPULATION ALLOCATAIRE

Taux de couverture Caf par commune incluant les quartiers prioritaires



**283 155**

> Nombre de personnes couvertes par la Caf au 31 décembre 2023 (en 2022 : 284 508 allocataires)

**724 912** soit 44 % de la population altoiséquanaise.

> Nombre de personnes couvertes au total (allocataire, conjoint, enfant, personne à charge) par la Caf au 31 décembre 2023 (en 2022 : 742 870 personnes)

**1 635 291**

> Nombre d'habitants dans les Hauts-de-Seine

**36**

> Nombre de communes

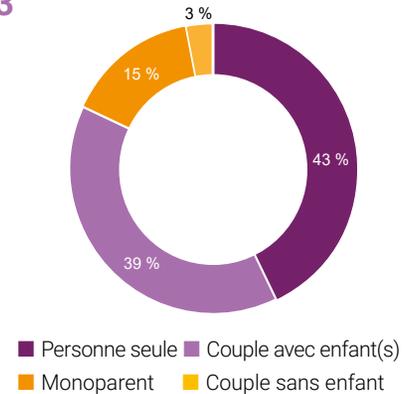
- Le fichier statistique au 31/12/2023 utilisé pour cette publication est issu des bases de gestion des droits allocataires, constitué deux mois après la fin du mois de droit étudié. Ce fichier est labellisé comme étant « semi-définitif » (FR2\_1223).

- Le taux de couverture est le rapport entre le nombre de personnes couvertes par la Caf et la population municipale altoiséquanaise issue du recensement de la population millésimé 2021.

## La situation familiale des allocataires au 31/12/23

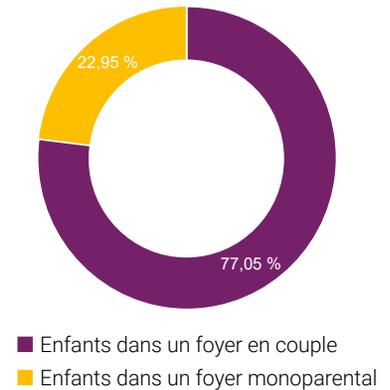
### Répartition des allocataires par situation familiale

- > La population allocataire est majoritairement composée de personnes vivant seules et de couples avec enfant(s) soit respectivement 43 % et 39 %.
- > Cette répartition est identique à celle de 2022. 54 % des allocataires ont au moins un enfant à charge (153 794 allocataires). Cette part reste stable dans le temps.



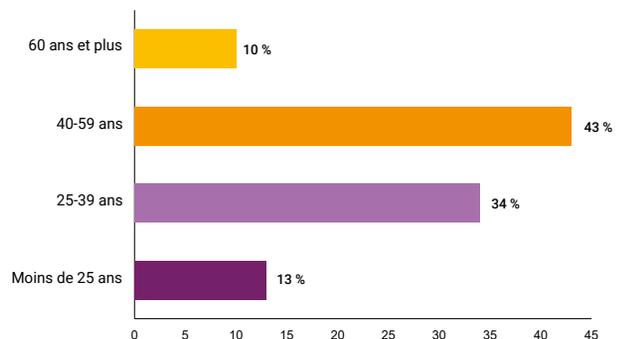
### Répartition des enfants à charge selon la situation familiale du foyer

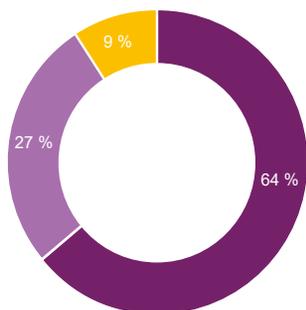
- > 320 504 enfants à charge au 31 décembre 2023 et résidant dans un foyer couvert par la Caf.
- > La grande majorité des enfants réside dans un foyer allocataire en couple.



### Répartition des allocataires par tranche d'âge

- > L'âge médian des allocataires est de 41 ans, soit un an de plus que ces deux dernières années.

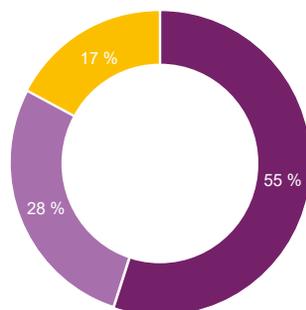




- Allocataires en emploi
- Allocataires inactifs
- Allocataires au chômage

### Répartition des allocataires selon leur situation professionnelle

- > La majorité des allocataires se déclare en emploi au 31 décembre 2023. La situation est identique à 2022.
- > La part des inactifs a augmenté d'un point par rapport à décembre 2022.



- Supérieur au bas revenu
- Inférieur au bas revenu
- Revenu indéterminé

### Répartition de la population allocataire vivant sous le seuil de bas revenus\*

- > 28 % des allocataires altoséquanais vivent sous le seuil de bas revenus, c'est un point de plus qu'en 2022. Cela représente plus de 79 200 foyers allocataires.
- > 56 % des foyers allocataires résidant sous le seuil de bas revenus ont au moins la moitié de leurs ressources qui dépendent des prestations versées par la Caf.

\* Bas revenus : allocataire vivant dans un foyer dont le revenu mensuel par unité de consommation est inférieur ou égal à 1 253 € en 2023

# L'OFFRE DE SERVICE

## Le territoire comme levier d'action

Véritables outils politiques dédiés au développement du territoire et de ses habitants, ce sont **13 Conventions territoriales globales** qui ont été signées en 2023. L'ensemble du territoire altoiséquanais est désormais couvert par la démarche.

Cette année a été consacrée aux travaux de déploiement du dispositif dans ces communes et de renouvellement de deux CTG : Bagneux et Suresnes. Dans le cadre de la réalisation des bilans précédant ces renouvellements, l'équipe projet a pu progresser sur la méthodologie d'évaluation de la réalisation de chaque action.

Le rythme des travaux du **Schéma Départemental des Services aux Familles en 2023** a été soutenu avec 2 réunions du comité de pilotage, 3 réunions des comités thématiques et une réunion du comité départemental à la Préfecture en fin d'année.

Les chantiers prioritaires ont notamment été ceux de la qualité de l'accueil en crèche, le soutien aux parents d'adolescents et l'amélioration des coopérations entre les acteurs de l'animation de la vie sociale.

## La petite enfance

La Caf soutient l'offre d'accueil du jeune enfant par le biais de **financements** en direction des **équipements** et des **prestations individuelles** versées aux familles.

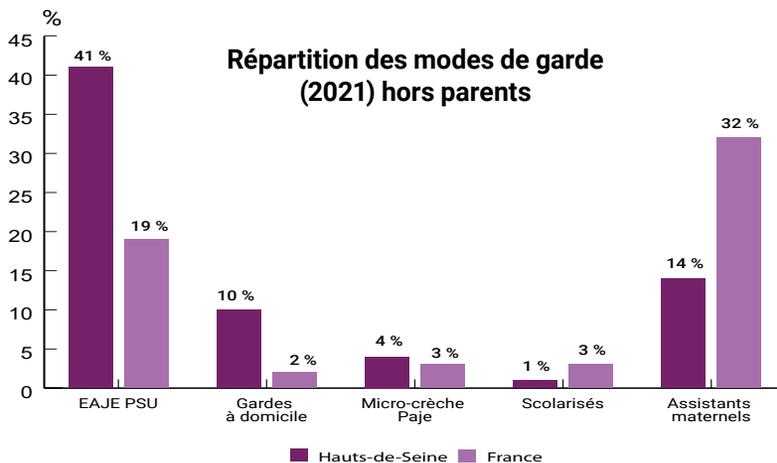
**Christophe Latour,**  
responsable du pôle  
d'accompagnement des  
projets sociaux

*Inauguré en octobre 2023, le multi-accueil Les Bergères, situé à Puteaux, a bénéficié du soutien financier de la Caf 92. Dotée de trois espaces de vie, d'une salle sensorielle, d'un atrium réservé aux activités motrices et d'un jardin potager, cette nouvelle structure est particulièrement engagée dans une démarche environnementale et durable. Sa gestion est par ailleurs unique dans les Hauts-de-Seine puisqu'elle a été confiée à une association gestionnaire de crèches chevronnée au service des collectivités.*

### Monenfant.fr

Le portail national « monenfant.fr » propose un accompagnement de qualité aux parents et aux professionnels de la petite enfance, de la jeunesse et de la parentalité.

Il référence les structures d'accueil destinées aux jeunes enfants (crèches, accueils de loisirs, etc.), les services existants pour informer et accompagner les parents de jeunes enfants mais également les assistants maternels en activité.



**71**  
NOMBRE  
DE PLACES  
POUR 100  
ENFANTS

**14** FORUMS  
ORGANISÉS DANS  
13 COMMUNES  
NOMBRE DE  
PARTICIPATION  
À UN FORUM  
PETITE  
ENFANCE

**40**  
NOMBRE  
DE LAEP  
FINANCÉS

**44**  
NOMBRE  
DE RPE  
FINANCÉS

## Ornella Léone, conseillère en développement

L'Atelier du poisson rouge, crèche associative de 20 places, implantée sur la commune de Bois-Colombes a la particularité d'intégrer, dans son projet éducatif et pédagogique, l'accueil d'enfants en situation de handicap. L'objectif est de proposer à ces enfants un moyen de socialisation sans contrainte de prise en charge thérapeutique et d'offrir un moyen de garde ponctuel à leurs familles. La mission de l'Atelier est citoyenne : donner à chaque enfant, quel que soit son origine et sa situation, une chance dès le début de la vie.

## L'enfance et la jeunesse

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants. Elle contribue également à l'épanouissement des jeunes et à leur autonomie par le soutien de projets, de structures ou de professionnels dédiés.

# 124

**NOMBRE D'ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT SOUTENUS SUR LE DÉPARTEMENT, AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES FAMILLES**

**Actions menées en faveur de l'inclusion des enfants à besoins spécifiques, notamment ceux porteurs de handicap**



Avec l'appui de son centre de ressources, la Caf agit au plus près des besoins des acteurs de terrain pour que l'**accueil des enfants en situation de handicap** au sein des crèches et des accueils de loisirs soit effectif, de même que le soutien à leurs parents. Pour cela, la Caf finance une fonction de coordination locale, l'intervention de professionnels spécialisés au sein des structures en soutien des équipes, leur formation ou encore le renfort d'encadrement. Depuis 2014, année de lancement de l'appel à projets dédié, l'enveloppe financière a augmenté de plus de 900 % permettant de soutenir en 2023 plus de 60 actions différentes.

## Concours InnovJeunes : la Caf soutient les jeunes âgés de 12 à 17 ans !

En 2023 la Caf a reconduit son concours en direction des jeunes en offrant la possibilité de financer jusqu'à 80 % du coût des projets conçus et réalisés par les jeunes eux-mêmes.

Concrètement, les jeunes proposent un projet collectif répondant à différents critères et déposent leur candidature auprès de la Caf. Si leur projet est retenu, ils bénéficient d'une subvention pour le mener à bien. Parmi tous les projets subventionnés, trois sont également choisis par un jury de la Caf pour bénéficier d'une subvention complémentaire. Enfin, dans le cadre d'une cérémonie organisée par la Caf 92 en septembre, un des trois projets finalistes est sélectionné pour être représenté au concours national l'année suivante.

En septembre 2023, c'est la Junior association les **Jeunevilloiz** à Gennevilliers avec son projet **Eco-Solid'R** en Indonésie, œuvrant pour la protection des tortues de mer, qui a été élue lors de la cérémonie InnovJeunes.

**InnovJeunes reviendra en 2024 !**



## La parentalité

La Caf valorise les parents dans leur rôle en finançant des lieux d'accueil, des groupes d'échanges et de réflexion ainsi que des activités partagées entre les enfants et leurs parents. Elle prête une attention particulière aux familles monoparentales et aux familles ayant un ou des enfant(s) porteur(s) de handicap.

**12** pour un montant de 225 551€

**NOMBRE DE LIEUX RESSOURCES SOUTENUS EN 2023 ASSURANT UN ACCUEIL INCONDITIONNEL**



**L'accès aux vacances et aux loisirs grâce à différents dispositifs :**

- > Le coup de pouce loisirs permettant à **12 950 enfants** de pratiquer une activité sportive ou culturelle, de partir en colonie de vacances.
- > L'aide au projet loisirs/vacances dans le cadre d'un accompagnement social pour **151 familles**.



Dans le cadre du dispositif **Aide aux Vacances Famille**, dont la gestion est déléguée au service commun Vacaf (<https://vacaf.org>), la Caf peut prendre en charge de 40 à 75 % du coût d'un séjour de sept jours effectués dans une structure de vacances conventionnée Vacaf.

Par ailleurs, depuis 2022, **une aide au transport** est accordée aux familles bénéficiaires de l'Aide aux Vacances Famille sous réserve de séjourner dans un centre labellisé Vacaf durant les congés scolaires d'été, et à plus de 200 kms de leur lieu de résidence habituelle.

## Diego Benedini, conseiller en développement

*Le Lieu d'accueil enfant-parent (LAEP) « Pitipa » du centre socioculturel des Fossés-Jean à Colombes ou l'art subtil de valoriser et d'accompagner les parents... Ici on favorise le lien entre les parents et leur enfant dans un espace qui se veut ludique, convivial et gratuit. On y trouve des ateliers d'éveil, des activités manuelles et culturelles à partager avec son enfant. Chacun arrive, reste et repart quand il le souhaite. Les accueillantes savent s'adapter sans cesse, au gré de leur expérience et de leur public, pour concilier leur posture d'écoute si particulière et un accueil de toutes les familles.*

**2 246**

**FAMILLES ONT PU BÉNÉFICIER DE L'AIDE VACAF EN 2023**

**1 800**

**FAMILLES ONT PERÇU L'AIDE AU TRANSPORT**

**3 704**

**NOMBRE DE FAMILLES MONOPARENTALES ACCOMPAGNÉES PAR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX**



# 35

NOMBRE  
DE CENTRES  
SOCIAUX

# 10

NOMBRE D'ESPACES  
D'ANIMATION DE LA  
VIE SOCIALE

# 78

*séances soit  
895 participants*

NOMBRE D'ACTIONS  
COLLECTIVES DE  
PROXIMITÉ MENÉES  
PAR LES TRAVAILLEURS  
SOCIAUX

## L'animation de la vie sociale

Par le soutien des centres sociaux et espaces de vie sociale, la Caf promeut **le lien social** dans les quartiers, favorise les solidarités entre les habitants, les intègre dans des projets participatifs et collectifs pour leur permettre d'exercer un rôle sur leur territoire.

En 2023, par le biais de son **appel à projet pour l'inclusion numérique**, la Caf a poursuivi son engagement en allouant des financements à des porteurs de projets locaux, structures d'animation de la vie sociale et autres. Au total, 25 porteurs de projet ont bénéficié d'un financement, pour un montant global de 141 600€.

## La solidarité et l'insertion

La Caf contribue à la **lutte contre les exclusions** en versant des prestations financières permettant de créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi des adultes et à l'épanouissement des enfants.

Elle a versé le RSA à 29 853 allocataires en 2023 (-4 % par rapport à 2022) et la prime d'activité à 68 677 personnes (-3 % vs 2022). En parallèle, la Caf accélère l'insertion des bénéficiaires en réservant des modes de garde pour les jeunes enfants dont les parents, bénéficiaires du RSA, s'inscrivent dans un projet professionnel. En 2023, elle a ainsi soutenu 151 places (+ 150 % par rapport à 2022) d'accueil à destination de **parents en insertion** pour un montant de près de 605 000 € (soit + 24 % par rapport à 2022).

## Le logement

La Caf solvabilise les allocataires pour leur permettre d'accéder ou de se maintenir dans leur logement via des prestations financières. Elle participe à la **lutte contre les expulsions et à la lutte contre l'habitat dégradé**.

En 2023, ce sont 112 000 allocataires bénéficiaires des aides personnelles au logement. Parmi eux, 9 500 sont en situation d'impayés.

L'accès et le maintien des droits des publics s'inscrit dans une coordination partenariale forte tant locale que départementale avec l'État, le Conseil départemental, les communes et les bailleurs (24 000 bailleurs identifiés).



## L'accès aux droits

Lutter contre le non-recours aux droits et veiller à ce que chacun puisse bénéficier de la juste prestation est un des principaux enjeux de la Caf des Hauts-de-Seine.

La Caf poursuit ainsi sa contribution au **maillage territorial** du réseau France services. Elle participe notamment à la formation initiale des personnels afin de renforcer les connaissances nécessaires et permettre aux partenaires d'assurer une réponse de qualité.

En 2023, **12 France services** sont ouvertes au public dans le département. Les villes de Rueil-Malmaison et Nanterre ayant rejoint le réseau en cours d'année.



### L'accès aux droits pour les populations fragilisées

En 2023, la Caf a expérimenté le dispositif porté par le Conseil départemental « **la Caravane solidaire** » sur plusieurs villes du département. Capter un public fragile, souvent bénéficiaire de minima sociaux qui ne se déplace pas dans les institutions tel est l'objectif du dispositif.

L'amélioration de la connaissance des **démarches à réaliser dans le cadre d'une incarcération**, c'est le travail mené en collaboration avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip). Ainsi, un livret sur les droits Caf a été élaboré et mis à disposition de ces publics et de leur famille.

Un parcours de **formation personnalisée** et adaptée auprès d'un collectif d'une vingtaine **d'associations solidaires** a été mis en place afin d'améliorer la connaissance de la Caf, son organisation et ses offres de service. Les bénévoles sont ainsi outillés afin d'apporter une réponse de qualité de premier niveau aux publics qui les sollicitent et faciliter l'accès aux droits.

La Caf poursuit son **partenariat de proximité avec la MDPH** par le renouvellement du protocole qui cadre les engagements de chacun pour les années 2023 à 2025. Sa finalité s'inscrit dans la simplification du parcours de la personne ou de l'enfant porteur de handicap pour garantir l'accès aux prestations associées.

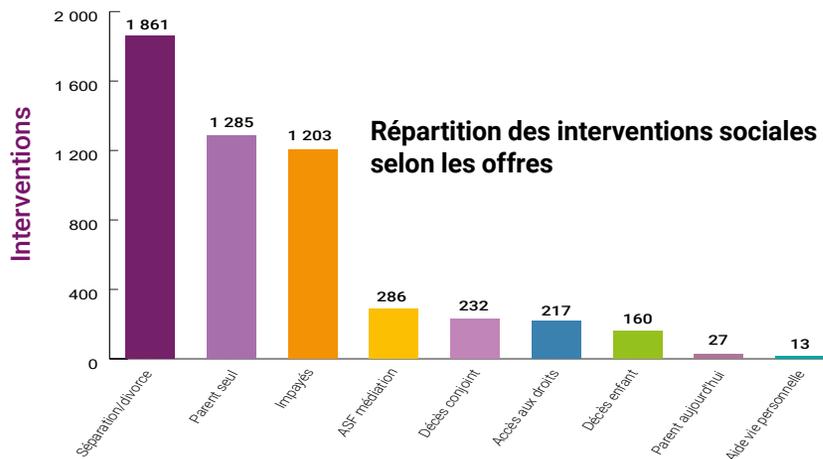
La Caf 92 a proposé la mise en place du maintien de l'AAH lors d'un renouvellement en attendant la décision de la MDPH. Cela a concerné 1 600 dossiers en 2023.



**4 215**  
NOMBRE DE  
RENDEZ-VOUS  
DES DROITS  
ASSURÉS PAR  
LES TRAVAILLEURS  
SOCIAUX

# 5 288

## FAMILLES ACCOMPAGNÉES PAR LES INTERVENTIONS SOCIALES EN 2023



Offres de travail social



### Les webinaires à destination des partenaires

Centrés sur l'accompagnement aux outils mis à disposition, les prestations de précarité, l'impact des réformes sur les droits, l'accompagnement des familles, **48 webinaires** ont été proposés avec une participation moyenne de **37 partenaires**.

Parmi les thèmes abordés :

- > caf.fr,
- > monenfant.fr,
- > l'appli mobile,
- > les titres de séjour dans les conditions d'ouverture de droits,
- > le RSA, l'AAH,
- > les déclarations trimestrielles,
- > Mon Compte partenaire.



### Sovanie Mevel-Suos, chargée de l'animation du réseau "accès aux droits"

Suite à l'entrée en vigueur de la réforme de la déconjugalisation de l'AAH le 1<sup>er</sup> octobre 2023, et en complément des autres modalités d'information, il s'agissait d'informer les partenaires sur les nouveaux modes de calcul de l'AAH pour un couple et les possibilités d'accéder à de nouveaux droits. 56 partenaires y ont participé.

# LA PERFORMANCE DU CONTRÔLE INTERNE

“Faire bien du premier coup” demeure un des enjeux essentiels du contrôle interne pour satisfaire les usagers, éviter les contacts répétés, gagner en efficacité et ainsi participer à la dynamique collective et transversale d’amélioration continue de la qualité des services rendus.

La stratégie de maîtrise des risques de la branche Famille s’appuie sur la production d’un plan de contrôle interne unique assurant une articulation cohérente et une réelle complémentarité entre les actions de contrôles des services du Directeur et ceux du Directeur comptable et financier.

Elle a pour finalité d’apporter une assurance raisonnable quant au respect des objectifs notamment les suivants :

- > la conformité des opérations aux lois, règlements et conventions ;
- > l’exactitude des montants de prestations liquidées ;
- > la prévention des indus et le recouvrement des créances ;
- > l’utilisation efficiente des fonds publics et des moyens de toute nature mis en œuvre ;
- > la protection du patrimoine de l’organisme et des personnes ;
- > la prévention et la détection des fraudes internes et externes.

Ainsi, l’ensemble des actions de « maîtrise des risques » mises en place ou reconduites en 2023 concourt à la qualité de service, à sécuriser le fichier des « allocataires » et doit permettre de verser le juste droit.

Elles peuvent être synthétisées en 5 cinq axes :

- > la maîtrise de la qualité des données entrantes déclarées par les allocataires et les partenaires caractérisée par la poursuite de la démarche de ciblage « datamining » des dossiers à risques ;
- > le contrôle des ressources déclarées pour les dossiers présentant des incohérences ;
- > la maîtrise de la qualité de la liquidation des agents de la Caf avec le « datamining » métier qui permet de vérifier les dossiers présentant le plus fort risque d’erreur ;
- > la poursuite des échanges de données informatisées et des contrôles automatisés, notamment avec la DGfip et France travail ;
- > la lutte contre la fraude envisagée sur les aspects « prévention », « détection » et « traitement » des indus.

Pour la Caf 92, l’année 2023 a donné lieu à plus de **940 000** contrôles pour près de 30,5 M€ d’impact financier.

S’agissant de la Fraude, **1 219** dossiers ont été qualifiés de fraudeux pour 11 M€ d’impact financier.

## La mission MSSI à la Caf Romain David, manager de la sécurité du système d’information (MSSI)

*En tant que MSSI à la direction comptable et financière, je mets en œuvre la politique de sécurité du système d’information (PSSI) de la Caf en binôme avec mon homologue MSSI du service informatique. Je m’assure par la supervision que les bonnes pratiques liées à la politique de sécurité du système d’information et au processus de gestion des habilitations sont bien respectées. Je déploie les actions correctives nécessaires. J’ai également pour mission, toujours en binôme avec mon homologue informatique, de sensibiliser l’ensemble du personnel aux risques liés aux données personnelles et à la sécurisation du système d’information. Nous avons, par exemple, effectué une campagne de sensibilisation au chiffrement des données courant 2023.*

# LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS

**Sandra Amourdom à la direction comptable et financière et Sylvie Boizard, à la direction des ressources, co-voiturent 2 jours par semaine depuis mai 2023**



« Nous nous sommes rencontrées via l'application KAROS et avons décidé de faire notre trajet ensemble ». Sandra explique « je suis le chauffeur et pour cela, j'ai bénéficié de la prime de covoiturage du gouvernement. Je perçois également une indemnité d'Île-de-France Mobilité à chaque trajet ».

Quant à Sylvie, elle explique « je suis moins fatiguée, j'emprunte moins les transports en commun et gagne ainsi du temps ». « En outre, rajoutent-elles, la Caf nous a versé le forfait mobilité durable ».

Ainsi des liens se sont créés entre deux salariés de la Caf 92 qui ne se connaissaient pas auparavant et sûrement qui ne se seraient jamais croisés...

**48** 8 d'entre eux ont acquis un vélo ou une trottinette  
**SALARIÉS ONT BÉNÉFICIÉ DU FORFAIT MOBILITÉ DURABLE EN 2023 POUR UN MONTANT DE 16 213 €.**

L'évolution du contexte et de l'environnement de la Caf impactent son organisation et les conditions de travail. En définissant un nouveau référentiel RSO, l'Ucanss a impulsé une démarche commune aux organismes de Sécurité sociale.

À cet effet, la Caf des Hauts-de-Seine a défini sa politique RSO en 2023 à travers de nombreuses actions, notamment les suivantes.

## Les mobilités durables

L'accord sur les mobilités durables a été signé le 25 mai 2023 avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives. Il vise à aider les salariés sur le **plan financier** et à les accompagner pour l'adoption de moyens de transport durables, contribuant ainsi à réduire l'impact environnemental de leurs activités.

## La sobriété énergétique

La politique d'impression mise en place depuis 2020 à la Caf des Hauts-de-Seine est entrée dans sa phase finale de déploiement par la mise en place de l'**impression sécurisée** avec un double objectif, la sécurisation des données et la réduction de la consommation de papier.

**- 61,60 %**  
D'IMPRESSIONS RÉALISÉES  
ENTRE 2020 ET 2023

**- 11,27 %**  
PAPIER CONSOMMÉ  
PAR RAPPORT À 2022

Par ailleurs, la Caf s'est engagée dans la campagne de communication initiée par l'Ucanss et portant pour slogan « **Parce que nous sommes près de 600 salariés à la Caf des Hauts-de-Seine, la somme de chacun de nos petits gestes peut avoir de grands effets** ». Durant deux mois, d'avril à juin, des temps forts ont marqué cette période comme le partage d'une définition commune de la sobriété énergétique et les actions menées par la Caf, la présentation des impacts de la consommation d'énergie sur le climat et le partage de bonnes pratiques et écogestes.

## Le diagnostic handicap

L'accueil et le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap est un enjeu fort de la politique RSO. Afin d'être au plus près des besoins de l'organisme en la matière et de définir des actions adaptées, la Caf s'est engagée en 2023 dans un diagnostic handicap réalisé par un prestataire diligenté par l'Agefiph. La démarche de ce diagnostic était participative et a donné lieu à l'élaboration d'un plan d'actions.

## La poursuite du déploiement du poste unique

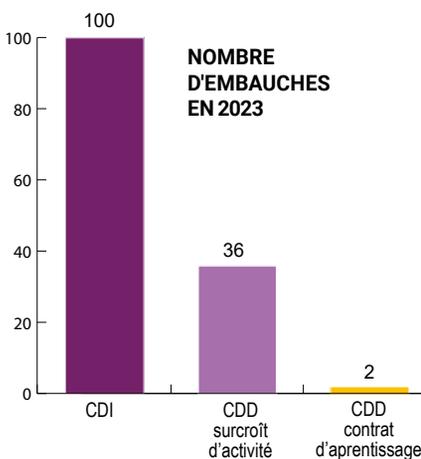
Dans un contexte de sobriété énergétique et d'économies, le service informatique poursuit le déploiement de la **politique du poste unique**. Cette opération d'envergure permet d'optimiser le nombre de machines utilisées par la totalité des agents. Cette opération a plusieurs avantages non exhaustifs comme faciliter les renouvellements futurs de matériel et uniformiser au mieux le matériel utilisé par les agents.

## La responsabilité sociale interne

De nombreuses actions collectives et conviviales au bénéfice des agents ont été organisées tout au long de l'année : **course Odyssea** en faveur de la lutte contre le cancer du sein, fête de la musique, halloween, chasse aux indices pour mieux connaître ses collègues, concours du pull moche de Noël, etc.

Outre la campagne de communication sur la sobriété énergétique menée d'avril à juin 2023, d'autres actions ont été initiées comme **Mai à vélo**, incitant les salariés à pédaler. Ainsi, 846 kms ont été parcourus à vélo en un mois. La campagne de sensibilisation à l'arrêt du tabac **Mois sans tabac** a également été proposée en novembre avec, notamment, l'intervention d'un médecin tabacologue.

En 2023, 138 recrutements ont été réalisés soit 31 de plus qu'en 2022.



**68,9 %**  
DE SALARIÉS EN CDI  
FORMÉS EN 2023

**5,51 %** objectif légal : 6 %  
TAUX DE TRAVAILLEURS  
EN SITUATION DE HANDICAP

**97/100** +3 points par rapport à 2022  
INDICE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

**505** soit 81,7 %  
des salariés  
SALARIÉS BÉNÉFICIAIRES  
DU TÉLÉTRAVAIL

## La responsabilité environnementale

En 2023, ce sont 13 marchés attribués (54,17 % de la totalité des marchés dont le montant était supérieur à 25 000 €) qui incluaient une clause environnementale.

Les déplacements professionnels effectués avec les véhicules de la flotte automobile ont diminué de 48,10 % soit 8 062 kilomètres effectués en moins entre 2022 et 2023. L'objectif de transition vers une **flotte décarbonée** s'est poursuivi en 2023 par la suppression du dernier véhicule diesel et l'achat d'un véhicule électrique. Cette évolution verte a permis de réduire de 32,38 % la moyenne d'émission de CO2/km.

## La responsabilité économique

Le délai moyen de paiement des factures aux prestataires a été de 14 jours en 2023 (16 jours en 2022). L'objectif de maîtrise des délais de paiement est respecté.

L'an dernier, le marché pour la collecte et recyclage des déchets (plastique, verre, carton, métal) a été attribué à l'entreprise adaptée Cèdre. La collecte et le recyclage du bois, faisant parti des cinq flux obligatoires, est quant à elle prise en charge par les autres fournisseurs.

# LES BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET LES MONTANTS VERSÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2023

CAF DES HAUTS-DE-SEINE	Effectif		Part en 2023	Évolution en %	Montant versés en 2023
	décembre 2023	décembre 2022			
Nombre d'allocataires	283 155	284 508		- 0,48 %	
dont allocataires isolés	120 151	119 750	42 %	+ 0,33 %	
dont allocataires monoparents	42 187	42 133	15 %	0,13 %	
dont allocataires en couples avec enfants	111 607	113 526	39 %	- 1,69 %	
dont allocataires en couples sans enfant	9 210	9 099	3 %	1,22 %	
Nombre de personnes couvertes par au moins une prestation	724 912	731 592		- 0,91 %	
<b>ENTRETIEN DES ENFANTS</b>					
Allocations familiales (AF)	116 242	117 497	41 %	- 1,07 %	259 222 210 €
dont AF modulées 1/2	14 502	14 693	12 %	8 %	
dont AF modulées 1/4	30 358	29 864	26 %	6,53 %	
Complément familial (CF)	15 418	15 499	5 %	0,52 %	42 831 241 €
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	47 977	49 166	17 %	- 2,42 %	34 571 552 €
Allocation de soutien familial (ASF)	14 916	14 530	5 %	2,66 %	47 719 033 €
dont allocation de soutien familial (ASF) complémentaire	1 376	967	0 %	42,30 %	2 294 507 €
<b>NAISSANCE DU JEUNE ENFANT</b>					
<b>Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)</b>	<b>37 733</b>	<b>38 656</b>	<b>13 %</b>	<b>- 2,39 %</b>	<b>216 684 772 €</b>
Prime naissance/adoption	676	731	0 %	7,52 %	8 091 814 €
Allocation de base	21 835	22 911	8 %	- 4,70 %	45 563 076 €
Prepave + Colca	2 673	2 954	1 %	- 9,51 %	12 652 538 €
Paje CMG assistante maternelle	6 885	6 974	2 %	- 1,28 %	81 406 977 €
Paje CMG garde à domicile	7 000	7 122	2 %	- 1,71 %	40 673 243 €
Paje CMG structure	4 201	3 830	1 %	9,69 %	28 297 122 €
Bénéficiaire d'au moins 1 Paje CMG	17 842	17 671	6 %	0,97 %	

Remarque : il se peut que des tendances visibles dans les fichiers mensuels consolidés ne soient pas vérifiées dans les fichiers définitifs (FR6).

	Effectif				
LOGEMENT	décembre 2023	décembre 2022	Part en 2023	Évolution en %	Montant versés en 2023
<b>Bénéficiaires d'une aide au logement</b>	<b>112 874</b>	<b>111 973</b>	<b>40 %</b>	<b>0,80 %</b>	<b>302 827 633 €</b>
Allocation de logement à caractère familial (ALF)	59 835	9 772	3 %	- 4,24 %	36 579 899 €
Allocation de logement à caractère social (ALS)	9 358	42 154	15 %	3,62 %	113 174 056 €
Aide personnalisée au logement (APL)	43 681	60 047	21 %	- 0,35 %	153 073 677 €
<b>INVALIDITÉ</b>					
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	19 153	19 076	7 %	7 %	179 476 435 €
Compléments AAH	3 701	3 609	1 %	1 %	5 237 185 €
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	5 115	5 487	2 %	2 %	18 591 816 €
Allocation journalière de présence parentale (AJPP)	286	223	0 %	0 %	3 203 956 €
Allocation journalière proche aidant (AJPA)	16	14	0 %	0 %	
<b>SOLIDARITÉ / INSERTION</b>					
Revenu de solidarité active (RSA)	29 853	31 147	11 %	0,86 %	189 072 338 €
Prime d'activité (PPA)	68 677	70 806	24 %	5,41 %	157 802 389 €
<b>BÉNÉFICIAIRES D'ACTION SOCIALE INDIVIDUELLE (Afi et ATL)</b>					
<b>Ensemble des bénéficiaires d'action sociale individuelle</b>	<b>10 266</b>	<b>11 494</b>	<b>4 %</b>	<b>- 10,68 %</b>	<b>4 528 663 €</b>
Aide aux vacances hors Vacaf	335	290	0 %	15,52 %	104 257 €
Aides aux temps libres	8 783	10 067	21 %	-12,75 %	2 924 980 €
Secours et prêts d'honneur	0	0	0 %	0 %	0 €
Autres prestations sociales pour l'accompagnement des familles et de leurs enfants	1 103	848	12 %	30,07 %	1 129 813 €
Amélioration de l'habitat	0	0	0 %	0 %	0 €
Aide à l'équipement mobilier	0	0	0 %	0 %	0 €
Aide à l'équipement ménager	0	0	0 %	0 %	0 €
Aide à l'installation logement	0	0	0 %	0 %	0 €
Autres aides équipement installation	514	701	3 %	- 26,68 %	356 670 €
Autres aides habitat	0	0	0 %	0 %	0 €
Prestations supplémentaires aux familles (apprentis et étudiants + ARS supplémentaire)	0	0	0 %	0 %	0 €
Autres dépenses pour l'accueil du jeune enfant, l'animation et la vie sociale	26	39	0 %	-33,33 %	12 939 €

Source : pour le nombre d'allocataires et de bénéficiaires par type de prestation, il s'agit des données définitives (semi-définitives) de décembre 2023 et décembre 2022. Pour les montants versés aux allocataires en 2023, il s'agit des données issues des tables mensuelles semi-définitives (FR2) de janvier à décembre inclus.

# LES SIGLES

## A

<b>AAH</b>	allocation aux adultes handicapés
<b>AB</b>	allocation de base
<b>AAEH</b>	allocation d'éducation de l'enfant handicapé
<b>AF</b>	allocations familiales
<b>Agefiph</b>	association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées
<b>AJPA</b>	allocation journalière du proche aidant
<b>AJPP</b>	allocation journalière de présence parentale
<b>ALF</b>	allocation de logement à caractère familial
<b>ALS</b>	allocation de logement à caractère social
<b>ALSH</b>	accueil de loisirs sans hébergement
<b>APL</b>	aide personnalisée au logement
<b>ARS</b>	allocation de rentrée scolaire
<b>ASF</b>	allocation de soutien familial
<b>ATL</b>	aides aux temps libres

## B

<b>BEP</b>	brevet d'études professionnelles
------------	----------------------------------

## C

<b>CD</b>	conseil départemental
<b>CDD</b>	contrat à durée déterminée
<b>CDI</b>	contrat à durée indéterminée
<b>CDSF</b>	comité départemental du service aux familles

<b>CF</b>	complément familial
<b>CFDT</b>	confédération française démocratique du travail
<b>CFE-CGC</b>	confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres
<b>CFTC</b>	confédération française des travailleurs chrétiens
<b>CGT</b>	confédération générale du travail
<b>CGT-FO</b>	confédération générale du travail - force ouvrière
<b>Clas</b>	contrats locaux d'accompagnement à la scolarité
<b>CIDFF</b>	centre d'information sur les droits des femmes et des familles
<b>CMG</b>	complément de mode de garde
<b>Cnaf</b>	caisse nationale des allocations familiales
<b>Cnam</b>	centre national d'appui aux métiers
<b>Cpam</b>	caisse primaire d'assurance maladie
<b>CPME</b>	confédération des petites et moyennes entreprises
<b>CTG</b>	convention territoriale globale

## D

<b>DCF</b>	directeur comptable et financier
<b>DGfip</b>	direction générale des finances publiques

## E

<b>EAJE</b>	établissement d'accueil de jeunes enfants
-------------	---

## F

<b>FJT</b>	foyer de jeunes travailleurs
------------	------------------------------

**FNAE** fédération nationale des auto-entrepreneurs et microentrepreneur

## I

**Irfaf** institut régional de formation des allocations familiales

**Igas** inspection générale des affaires sociales

**IGF** inspection générale des finances

## L

**Laep** lieux d'accueil enfants-parents

## M

**MDPH** maison départementale pour les personnes handicapées

**Medef** mouvement des entreprises de France

**MSSI** manager de la sécurité des systèmes d'information

## P

**Paje** prestation d'accueil du jeune enfant

**PPA** prime d'activité

**PreParE** prestation partagée d'éducation de l'enfant

**PSSI** politique de sécurité des systèmes d'information

**PSU** prestation de service unique

## R

**RH** ressources humaines

**RPE** relais petite enfance

**RTT** réduction du temps de travail

**RSA** revenu de solidarité active

**RSO** responsabilité sociétale des organisations

## S

**SDSF** schéma départemental des services aux familles

**Spip** service pénitentiaire d'insertion et de probation

## U

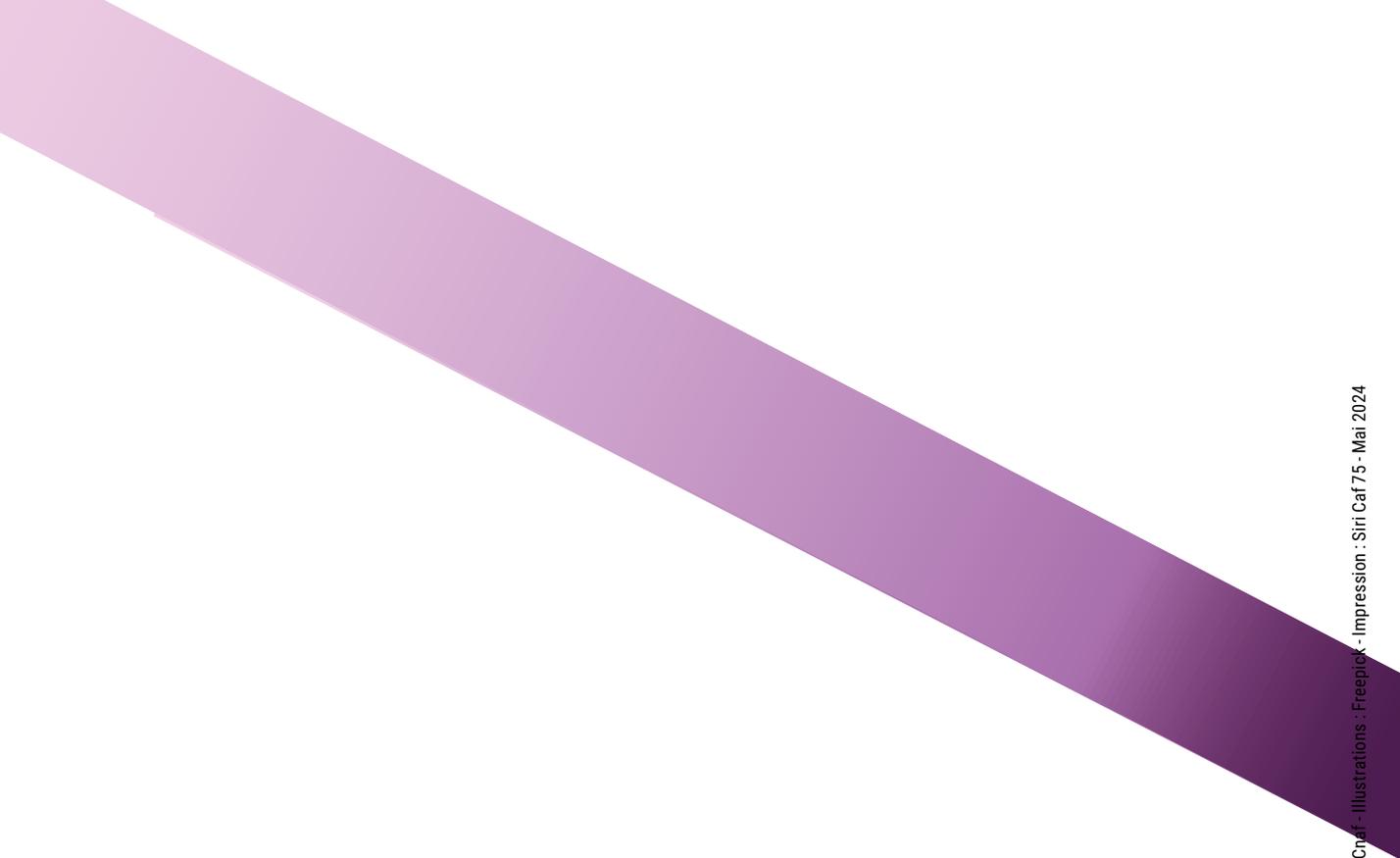
**U2P** union des entreprises de proximité

**Unaf** union nationale des associations familiales

**Ucanss** union des caisses nationales de Sécurité sociale

## V

**Vacaf** vacances familiales



Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine - 70 à 88 rue Paul Lescop  
92023 Nanterre Cedex - [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

